

A S S E M B L É E N A T I O N A L E

1 7 ^e L É G I S L A T U R E

Compte rendu

Commission d'enquête sur les liens existants entre les représentants de mouvements politiques et des organisations et réseaux soutenant l'action terroriste ou propageant l'idéologie islamiste

- Audition, ouverte à la presse, de Mme Marine Tondelier,
secrétaire nationale du parti Les Écologistes 2
- Présences en réunion..... 23

Mardi

2 décembre 2025

Séance de 16 heures 30

Compte rendu n° 30

SESSION ORDINAIRE 2025-2026

**Présidence de
M. Xavier Breton,
Président de la commission**



La séance est ouverte à seize heures trente.

M. Xavier Breton, président. Comme vous le savez, notre commission d'enquête s'intéresse aux stratégies que certains mouvements islamistes peuvent déployer à l'échelle locale ou nationale pour influencer les représentants politiques et, *in fine*, sur les politiques publiques. Elle ne vise ainsi *a priori* aucun parti en particulier et n'a vocation, sur un sujet aussi sensible, à n'accuser personne. Simplement, nous essayons d'analyser le plus fidèlement possible des phénomènes sur lesquels l'ensemble de la communauté du renseignement nous a alertés.

Nous disposons, à ce stade de nos travaux, de plusieurs éléments. D'abord, il ne fait pas de doute que des mouvements islamistes sont présents sur notre territoire et qu'ils souhaitent exercer une influence pour modifier nos règles communes : le rapport du ministère de l'intérieur sur les Frères musulmans et l'islamisme politique en France paru en mai dernier l'indiquait et cela nous a été confirmé au cours des auditions. Cet objectif nous amène naturellement à nous intéresser aux représentants et aux partis politiques, pour analyser les relations qu'ils peuvent entretenir avec de tels mouvements. Au niveau national, les cas les plus problématiques semblent se concentrer principalement sur un autre parti que le vôtre. Au niveau local, la situation est plus compliquée : tous les partis peuvent être concernés par des tentatives d'entrisme de la part de personnes proches de mouvements islamistes.

Sur ce point, je me permets une seconde précision : nous traitons bien ici d'islamisme politique, c'est-à-dire de personnes défendant une vision exacerbée de l'islam et cherchant à l'imposer aux communautés musulmanes présentes sur notre territoire et, plus généralement, à notre société. Nous ne traitons donc ni de l'islam, ni des musulmans, ni de toutes les décisions qui sont prises de manière tout à fait légitime par les élus de la nation pour répondre aux besoins exprimés par les membres de cette confession religieuse. De la même façon, nous condamnons sans équivoque les amalgames qui peuvent être faits entre islam et islamisme, ainsi que toutes les violences qui peuvent être exercées à l'encontre de personnes au nom de leur religion supposée.

Nous traitons donc d'un point très précis, évoqué sans être pleinement développé par le récent rapport du ministère de l'intérieur : les liens entre les mouvements islamistes et les représentants de partis politiques. Or il se trouve qu'au cours de nos auditions, votre parti a été mentionné à plusieurs reprises comme pouvant constituer, dans certains territoires, une cible pour les mouvements islamistes. C'est à ce titre que nous avons souhaité vous recevoir.

Aussi ai-je quelques questions à vous soumettre en guise d'introduction.

Avez-vous pris connaissance du rapport du ministère de l'intérieur auquel j'ai fait référence ; si oui, qu'en avez-vous pensé ? Partagez-vous le constat selon lequel « l'acculturation du grand public à la réalité de la menace [que représente l'islamisme] apparaît essentielle pour qu'elle soit combattue efficacement, *a fortiori* dans un contexte marqué par l'extrême sensibilité de la population musulmane et la fréquente dénonciation de l'"islamophobie" » ?

Que pensez-vous d'ailleurs de ce terme, qui fait débat et auquel les services de l'État préfèrent celui d'« actes antimusulmans », plus objectivable ?

Avez-vous le sentiment que, au sein de votre parti, la différence entre islamisme et islam fait l'objet d'une information suffisante pour permettre aux élus de distinguer les demandes légitimes de nos concitoyens musulmans des demandes relevant davantage du séparatisme ou de l'entrisme ? Ces enjeux suscitent-ils des discussions en interne ? Votre parti y sensibilise-t-il ses élus et militants ou propose-t-il des formations qui en traitent ?

Un risque d'entrisme sur les listes municipales en vue des prochaines élections a été mentionné à plusieurs reprises au cours des auditions, notamment dans les communes situées au sein d'écosystèmes islamistes déjà bien constitués. Comment prévenir ces phénomènes ? Est-ce un point de vigilance pour votre parti ?

Avant de vous laisser la parole, je rappelle que l'article 6 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires impose aux personnes auditionnées par une commission d'enquête de prêter le serment de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité.

(Mme Marine Tondelier prête serment.)

Mme Marine Tondelier, secrétaire nationale du parti Les Écologistes. J'ai préparé une introduction pour cadrer les choses. Elle ne répondra pas forcément à toutes vos questions, mais je ne doute pas que vous vous ferez un plaisir de me relancer le cas échéant.

Merci de m'avoir si gentiment conviée à m'exprimer devant vous. En juin dernier, les députés du groupe Droite républicaine ont exercé leur droit de tirage – qui constitue un outil politique rare et précieux, puisqu'il est accordé une fois par an aux groupes d'opposition ou minoritaires – pour créer une commission d'enquête consacrée aux « organisations et réseaux soutenant l'action terroriste ou propageant l'idéologie islamiste ».

Ces questions sont effectivement essentielles pour la sécurité de notre pays et pour notre vivre-ensemble. Mais, dans ce cas précis, leur traitement me semble – je préfère le dire d'emblée – délétère. J'utilise ce mot à dessein, car cette commission d'enquête, par la manière dont elle s'est créée, dont elle choisit et formule ses questions, nourrit le climat de suspicion permanente qui pèse sur un trop grand nombre de nos compatriotes en raison d'une appartenance réelle ou supposée à une religion, en l'occurrence l'islam. En alimentant cette atmosphère que je n'hésite pas à qualifier d'islamophobe, elle risque de dégrader une nouvelle fois la sérénité et les libertés des personnes concernées et, par ricochet, de contribuer à réduire des droits pour l'ensemble de la population, par exemple si elle devait conduire à l'extension d'un droit d'exception.

Avant d'en venir au sujet qui fâche, je veux le redire clairement : les Écologistes sont convaincus que la lutte contre le terrorisme islamiste est un enjeu crucial, parce qu'il menace et a déjà atteint à plusieurs reprises la sécurité de celles et ceux qui vivent sur notre sol, mais aussi la vie de nos compatriotes à l'étranger ; parce qu'il met à l'épreuve nos principes républicains ; parce qu'il continue, ailleurs dans le monde, de restreindre les libertés et de semer la peur. « Le terrorisme, c'est la tranquillité impossible », a-t-on entendu à la barre du procès des attentats du 13 novembre 2015. Il y a quelques semaines encore, notre pays s'est recueilli en hommage aux 132 personnes assassinées ce soir-là par les commandos de Daech au Bataclan, au Stade de France et sur les terrasses des 10^e et 11^e arrondissements de Paris. Nous n'oublions rien : ni ces atrocités, ni celles commises depuis dix ans, au cours desquelles 119 autres personnes ont perdu la vie sur le territoire national.

Si les organisations terroristes islamistes ont été matériellement affaiblies depuis 2015, leurs discours continuent d'infuser. Ils inspirent les passages à l'acte d'individus plus jeunes, plus isolés, souvent plus difficiles à repérer. C'est précisément parce que les Écologistes prennent ces enjeux avec le plus grand sérieux qu'ils considèrent qu'ils doivent être traités avec honnêteté, nuance et force.

Je commence par la question de l'honnêteté parce qu'elle renvoie au cadrage même des travaux de cette commission, à son intention initiale, à ses choix méthodologiques et, par conséquent, aux conclusions qu'elle est susceptible de produire. À cet égard, je rappelle les propos de Laurent Wauquiez, président du groupe de la Droite républicaine à l'Assemblée nationale et instigateur direct de cette commission, prononcés au micro de CNews – cela ne s'invente pas : « L'objectif, pour moi, c'est de faire cesser cette impunité dont jouit LFI dans notre pays, cette forme de privilège rouge. » Ses propos étaient tellement dirigés contre La France insoumise, mentionnée à sept reprises dans le seul exposé des motifs de sa proposition de résolution initiale, qu'il a finalement été contraint de revoir sa copie, tout simplement parce qu'elle n'était pas recevable. Ces façons de faire nous scandalisent et devraient, me semble-t-il, scandaliser toutes les personnes attachées à la démocratie et à la bonne marche de cette assemblée.

Je me tiens devant vous aujourd'hui par respect de votre règlement et parce que je n'ai aucune volonté de me soustraire aux questions de la représentation nationale ; par ailleurs, je n'ai rien à cacher. Je suis prête à répondre à toutes vos questions sur des enjeux dont nous reconnaissons le caractère essentiel et je me sou mets à cette enquête, même si plusieurs éléments m'amènent à douter qu'elle soit conduite en toute bonne foi.

Je songe tout d'abord à la teneur des questions qui m'ont été transmises pour préparer l'audition ainsi que celles posées aux personnes entendues avant moi. Il a par exemple été demandé à Vincent Tiberj s'il pensait que l'islam était compatible avec les valeurs de la République, comme si une religion et tous ses fidèles – puisqu'il s'agissait bien de l'islam, et non de l'islamisme – pouvaient par principe être exclus du champ républicain. Je pense aussi aux multiples confusions entre pratique de l'islam et dérives islamistes, par exemple au fait que le port du voile ait été évoqué à plusieurs reprises alors qu'il est permis par le principe de laïcité, lequel impose la neutralité de l'État vis-à-vis des religions mais garantit évidemment la liberté de conscience. Le fait de traiter l'islamophobie comme une obsession et non comme une grave discrimination, alors qu'elle a déjà fait au moins deux morts cette année, Aboubakar Cissé et Hichem Miraoui, est également troublant. Vous avez également évoqué à l'instant, monsieur le président, « un contexte marqué par l'extrême sensibilité de la population musulmane ». Qu'entendez-vous par là ? J'ajoute enfin à ces éléments l'absence pure et simple d'investigations liées au terrorisme d'extrême droite, pourtant au cœur des préoccupations de la DGSI (direction générale de la sécurité intérieure) et d'Europol.

Je m'étonne par ailleurs que tous les partis représentés au Parlement n'aient pas été convoqués par cette commission d'enquête qui, à vous entendre, ne vise « aucun parti en particulier » – il faudrait le rappeler à M. Wauquiez. Je suis convoquée aujourd'hui ; j'ai cru comprendre que M. Mélenchon le serait ce week-end. La cohérence aurait voulu que les autres partis le soient également, car, comme vous l'avez souligné, tous peuvent être concernés par ces problèmes.

J'en viens au devoir de nuance qui nous incombe à tous. Nous traversons une période où les mots sont malmenés. Or l'imprécision, qu'elle relève de la haine pure et dure contre les musulmans ou d'une ignorance savamment entretenue, alimente les incompréhensions, les tensions sociales et la violence

Ces distinctions sont pourtant essentielles, en tout cas pour qui tient sincèrement à nos principes républicains. Car ne pas distinguer – ou faire semblant de ne pas distinguer – entre une personne d’origine maghrébine ou d’Afrique subsaharienne, une personne de confession musulmane, un islamiste et un terroriste, c’est nourrir l’injustice dans un pays qui fait de l’égalité et de la participation de tous à la vie publique des idéaux cardinaux. Soulever la question du port du voile dans le cadre de travaux censés traiter de l’entrisme islamiste et du terrorisme, comme vous l’avez fait dans le questionnaire que j’ai reçu lundi, participe de ces confusions qui parcourent la société française. Le résultat en est l’éloignement des personnes concernées de nos espaces de vie démocratique, de nos partis, de nos associations et de nos écoles républicaines. Avouez que nous sommes là bien loin de l’entrisme ; avouez aussi qu’il n’y a pas de quoi s’en réjouir.

Ne pas prendre le soin de faire ces distinctions, c’est aussi donner du crédit à une vision conspirationniste du monde, qui essentialise les musulmans et les imagine tous comme des islamistes terroristes en puissance, tapis partout, prêts à conquérir le pays ; à une vision selon laquelle il n’y aurait qu’un tout petit pas entre une femme qui porte le voile et un projet de prise de pouvoir politique au nom de la charia. Puisque nous sommes plongés depuis plusieurs décennies dans une véritable panique morale autour de l’islam, je propose de sortir de cette folie en nous raccrochant à une chose simple, presque basique : que chacun soit jugé pour ce qu’il fait, jamais pour ce qu’il est.

Or exercer sa foi, aller prier, porter un voile, manger halal ne menace pas la République. Ce qui menace la République, ce sont des organisations religieuses ou idéologiques structurées, diffusant la haine et cherchant à imposer des normes contraires aux droits et aux libertés publiques – y compris des organisations catholiques, comme l’a montré l’exemple de l’association d’extrême droite intégriste Civitas, finalement dissoute par le gouvernement. Quand certains groupes, islamistes ou autres, ont effectivement pour projet de substituer aux lois françaises un ordre politique incompatible avec la démocratie et l’État de droit, alors on en apporte les preuves, que l’on transmet aux autorités compétentes. C’est ainsi qu’un État de droit fonctionne, pas par insinuation ou stigmatisation, pas en mettant des œillères pour ne voir que ce qui sert ses propres obsessions politiques.

Si j’insiste autant sur ces distinctions, c’est parce qu’elles sont littéralement vitales pour nos compatriotes musulmans ou perçus comme tels – car être perçu comme musulman suffit à être discriminé dans notre pays. C’est ainsi que l’islamophobie opère : en transformant des millions de personnes en suspects permanents, en ennemis de l’intérieur. Leurs intentions sont en permanence questionnées, leur parole mise en doute, leurs gestes scrutés. On les contraint à se justifier sans cesse, tout en les privant concrètement de leur pleine liberté d’accès au logement, à l’emploi, aux loisirs, à une vie ordinaire et en sécurité. Voilà la réalité de notre pays.

Parfois, la violence franchit un seuil supplémentaire. Mus par une vision extrêmement pauvre de ce qu’est une nation, certains leur signifient qu’ils ne seront pas « de vrais Français » tant qu’ils n’auront pas renoncé à tout : leur prénom, leurs traditions culinaires, leurs prières, leur voile. Et même s’ils renonçaient à tout – si tant est que cela ait un sens –, ce ne serait jamais suffisant pour celles et ceux qui les harcèlent. Certains en viennent à tirer des conclusions terribles : les renvoyer « chez eux », « dans leur pays », même si leur pays de naissance et leur vie sont ici ; ou, pire encore, les viser physiquement. C’est une pente dangereuse qui s’inscrit dans l’histoire longue des processus d’exclusion menant aux violences de masse.

Les chiffres du ministère de l'intérieur parlent d'eux-mêmes : de janvier à mai 2025, les actes islamophobes ont augmenté de 75 % par rapport à 2024 et les atteintes aux personnes ont triplé. Je tiens à rappeler ici les noms de Djamel Bendjaballah, Aboubakar Cissé et Hichem Miraoui, morts après avoir été pris pour cible par cette haine. Ces violences ne relèvent pas de faits isolés. Elles dessinent un climat qui menace la cohésion du pays et la sécurité de nos concitoyens. Nous ne pouvons ni nous y habituer, ni les considérer comme une fatalité.

Ce n'est qu'une fois toutes ces précautions posées que nous pourrions combattre les menaces que constituent le terrorisme et la diffusion de l'idéologie islamisme avec force et efficacité.

Faire preuve de force et d'efficacité, c'est d'abord donner des moyens suffisants aux services compétents, mais aussi adapter la prévention aux zones où les recruteurs sont les plus actifs, sensibiliser aux risques d'embrigadement et développer des dispositifs de désengagement du djihadisme et de toutes les idéologies qui menacent notre démocratie. Il faut aussi soutenir davantage les élus, les agents publics, le tissu associatif et les acteurs locaux, qui sont en première ligne pour prévenir le délitement social, et, bien sûr, investir dans les services publics, car les idéologies islamiques prospèrent d'autant plus facilement que l'État recule. Nous ne pouvons pas fermer les yeux sur le fait que certains territoires sont littéralement abandonnés par la République.

La lutte contre le terrorisme passe également par une coopération internationale renforcée, notamment avec la Turquie, la Syrie, l'Irak, les pays du Maghreb, les Balkans et le Caucase, sur les vétérans du djihad, les réseaux financiers clandestins et le suivi des filières. Elle exige aussi une meilleure réponse pénale contre les recruteurs djihadistes ; pour les personnes étrangères condamnées, l'expulsion doit pouvoir être envisagée.

Enfin, la propagande en ligne doit être tarie par la diffusion d'informations fiables et par des interdictions effectives – sans oublier la prévention de l'embrigadement des plus jeunes par le renforcement de l'encadrement des mineurs, que ce soit dans les écoles ou dans les associations. Tous les leviers doivent être activés, mais dans le respect strict des libertés fondamentales, sans sacrifier le droit, sans créer des zones d'ombre judiciaires et sans glisser vers une société de surveillance généralisée.

En guise de conclusion, je dirai que notre pays et ce débat ont besoin d'apaisement et que je ne suis pas inquiète quant à un éventuel entrisme de l'idéologie islamiste ou terroriste au sein du mouvement que j'ai l'honneur de présider depuis 2022. Ce qui m'inquiète, ce sont les amalgames qui blessent, les vécus que l'on nie et une menace réelle qui peut, dans certains cas, être instrumentalisée pour fragiliser des individus, des organisations et, au bout du compte, nos libertés collectives.

On parle ici d'une menace d'entrisme dont les contours sont particulièrement flous et que l'on peine à véritablement caractériser. Je suis très vigilante quant à l'usage d'une catégorie si extensible qu'elle peut servir à disqualifier tout citoyen musulman engagé dans la vie démocratique française, un parti ou une association, voire toute personne musulmane ou identifiée comme telle au sein de l'espace public. Car si la menace d'entrisme reste floue, les mesures envisagées pour la combattre sont, elles, très concrètes : davantage de moyens pour les services de renseignement, de nouvelles possibilités d'incrimination pénale, une plus grande faculté à dissoudre des structures et à tarir leurs sources de financement.

C'est cela qui me préoccupe profondément et c'est sur l'ensemble de ces éléments que j'espère pouvoir échanger avec vous dans un esprit de sérieux, de rigueur et de responsabilité.

M. le président Xavier Breton. Puisque vous avez mis en doute l'honnêteté des travaux de notre commission, je rappelle que la question de la compatibilité entre l'islam et les valeurs républicaines fait référence à une étude réalisée par le Centre de recherches politiques de Sciences Po (Cevipof), laquelle a mis en évidence, sur ce point, un clivage entre les sympathisants de gauche et les sympathisants de droite.

Mme Marine Tondelier. Vous vous rendez compte des questions posées dans les sondages en France !

M. le président Xavier Breton. Les instituts de sondage jouissent encore d'une liberté qu'il convient de préserver au maximum.

J'ai effectivement évoqué dans mon propos liminaire « un contexte marqué par l'extrême sensibilité de la population musulmane ». Il s'agit d'une citation tirée du rapport du ministère de l'intérieur, et non d'une pensée qui serait venue spontanément aux membres de la commission d'enquête.

Par ailleurs, nous n'auditionnons pas de représentant de tous les partis car nos délais sont contraints, mais nous n'avons aucun *a priori* sur les personnes à recevoir. Il se trouve simplement qu'au cours des auditions, La France insoumise a été la plus souvent citée, mais que votre parti l'a été également, surtout à l'échelle locale.

Je ne suis pas certain que l'emploi du terme d'islamophobie, que vous utilisez alors que tous les services de renseignement et de l'État le rejettent, soit un gage de clarification. Si voir un islamiste en puissance derrière tout musulman est un amalgame, faire accroire que l'on fait référence à tous les musulmans dès que l'on parle d'islamisme en est un autre. Il est possible de distinguer l'islam et l'islamisme. En cela, le terme d'islamophobie ajoute de la confusion.

J'ai bien noté qu'il n'y avait pas, à votre sens, d'entrisme dans votre parti. Dont acte. Considérez-vous néanmoins qu'il existe un risque d'entrisme islamiste dans notre société ?

Mme Marine Tondelier. Que l'expression malheureuse « d'extrême sensibilité de la population musulmane » soit tirée d'un rapport ne change rien au fait qu'il faut être très prudent quand on parle de plusieurs millions de nos concitoyens, qui forment une population diverse, plurielle et n'ayant pas vocation à être ainsi caractérisée globalement. Une commission d'enquête, comme un rapport ministériel, est sujette à un devoir d'exactitude et de neutralité. Cela commence par la manière dont on désigne celles et ceux dont on parle.

Pour ce qui est de l'islamophobie, je me réfère à une note thématique produite, au nom de la commission des lois de l'Assemblée nationale, par Sabrina Sebaihi, du groupe Écologiste et social, Ludovic Mendes, du groupe Ensemble pour la République, et Marietta Karamanli, du groupe Socialistes. D'après ce document transpartisan, l'islamophobie est bien un mot que l'on doit pouvoir utiliser : « Si un préjugé tenace en attribue la paternité aux mollahs iraniens qui, en 1979, auraient ainsi espéré discréditer leurs opposants, le terme date en réalité de 1910, comme l'a rappelé l'historien Nicolas Lebourg. [...] Il est utilisé par les institutions internationales, par exemple par l'ONU ou le Conseil de l'Europe, ainsi que par les chercheurs en sciences sociales. Il est globalement admis, dans le langage courant, comme désignant non pas la critique, autorisée, d'une religion, mais la peur, la haine, l'hostilité ou la violence envers

des institutions ou des individus en raison de leur appartenance réelle ou supposée à l'islam. » La commission d'enquête peut remettre ce mot en question – même si je ne pensais pas que tel était son objet –, mais je revendique son utilisation ; manifestement, je ne suis pas la seule.

Vous avez évoqué le rapport du ministère de l'intérieur sur les Frères musulmans. Rappelons que ce document, présenté en Conseil de défense le 21 mai dernier après avoir été commandé par Gérard Darmanin il y a plus d'un an, devait être classifié. Bruno Retailleau a souhaité le rendre public. C'était son droit. Il en a aussi fait fuiter – ce qui me paraît plus discutable – des extraits dans *Le Figaro* dès le 8 mai. On voit bien là le lien qui peut se créer entre la volonté d'objectiver les faits et celle d'en faire un usage politique. Il me paraît délicat de traiter des sujets aussi sérieux de cette manière. Finalement, seule la partie consacrée aux services de sécurité n'a pas été publiée, ce que l'on peut comprendre.

Pour répondre à votre question sur l'existence d'un entrisme islamiste en France, que dit ce rapport ? La France compterait entre 400 et 1 000 Frères musulmans, soit 0,001 % de la population française, même si le nombre reste difficile à établir. Le budget de Musulmans de France, la branche française des Frères musulmans, s'élève à 500 000 euros annuels et a baissé de moitié en cinq ans. On recense 139 lieux de culte affiliés à Musulmans de France et 68 autres considérés comme proches de la mouvance frériste, soit seulement 7 % des mosquées, qui sont au nombre de 2 600 en tout. Environ 10 % des lieux de culte ouverts entre 2010 et 2020 y seraient affiliés, ce qui correspond à 91 000 fidèles – sachant qu'un fidèle peut fréquenter une mosquée sans adhérer à la mouvance, comme le précise le rapport lui-même –, soit 0,01 % des 7,5 millions de musulmans en France.

Par ailleurs, 4 200 élèves sur 12 millions seraient scolarisés dans un de leurs vingt et un établissements – 0,4 % des établissements. Enfin, 127 clubs sportifs sur 360 000, soit 0,04 % d'entre eux, seraient liés à la confrérie – ils rassembleraient plus de 65 000 adhérents. Sur la trentaine d'ONG considérées comme islamistes, seize sont dirigées par des « salafistes », un courant sunnite concurrent marqué par une lecture littéraliste et rigoriste des textes. Le rapport en identifie seulement quatre « relevant ou ayant relevé de la mouvance frériste ».

Le document pointe enfin « le danger d'un islamisme municipal, composite au plan idéologique mais très militant, avec des effets croissants dans l'espace public et le jeu politique local ». N'étant pas spécialiste de ces questions, j'ai préféré citer le rapport pour vous répondre.

Je crois au pluralisme et à une République qui respecte les croyances de chacun. Je ne veux pas d'une société de la suspicion permanente dans laquelle on demanderait aux musulmans de cacher les signes de leur foi, voire de disparaître de l'espace public. Ce qui m'inquiète, c'est qu'il n'est même plus question des seuls Frères musulmans : tout ce qui est associé à la religion musulmane devient suspect. Une boucherie halal, frérisme ; une ado voilée sur un terrain de basket, frérisme ; une robe couvrante portée par l'influenceuse Léna Situations à Cannes, frérisme. Il me semble très compliqué de vivre ensemble dans ces conditions.

M. le président Xavier Breton. Contrairement au rapport du ministère de l'intérieur, les travaux de notre commission d'enquête portent sur l'islamisme, et non sur le frérisme : ils englobent aussi, par exemple, le salafisme et le wahhabisme.

Par ailleurs, si tout devenait réellement frérisme, les chiffres que vous avez rappelés et qui reflètent le mode d'implantation des Frères musulmans – c'est-à-dire l'infiltration et la diffusion à partir d'un noyau sélectionné – seraient beaucoup plus élevés.

M. Matthieu Bloch, rapporteur. Merci, madame Tondelier, d'avoir accepté aussi facilement cette audition ; j'y vois un signe de respect envers nos institutions.

Le rapport sur les Frères musulmans évoque l'implantation de réseaux islamistes dans certains territoires de la République. Ses auteurs considèrent que les élus sont en première ligne face à la montée de cette mouvance et affirment que « le danger d'un islamisme municipal, composite au plan idéologique mais très militant, avec des effets croissants dans l'espace public et le jeu politique local, apparaît bien réel ». Alors que des polémiques ont affecté plusieurs mairies dirigées par votre parti ces dernières années, que pensez-vous de ces affirmations ?

Quel regard portez-vous sur le cas du maire de Colombes, dont la mairie a été perquisitionnée par la police il y a quelques jours pour des soupçons de favoritisme envers des associations islamistes, après qu'il a choisi d'ignorer des alertes du préfet des Hauts-de-Seine ? Avez-vous échangé avec lui à ce sujet ?

Mme Marine Tondelier. Il me semble m'être exprimée longuement sur le rapport consacré aux Frères musulmans, mais, pour vous répondre clairement, il est évident que certains territoires sont davantage concernés que d'autres. Ce rapport ne m'apprend d'ailleurs rien ; il ne contient aucun scoop particulier. Le fameux entrisme massif serait incarné par 400 personnes. Suggère-t-on réellement que 400 individus suffiraient à islamiser la société française et à renverser la République ? Ce n'est pas crédible : notre République est, je l'espère, bien plus solide que cela. Je ne crois pas au mythe du grand complot musulman pour prendre le pouvoir.

En revanche, qu'il existe des territoires dans lesquels la situation est difficile, c'est certain. Seulement, si on voulait y remédier vraiment, peut-être faudrait-il commencer par faire en sorte que les services publics n'en disparaissent pas.

Pour ce qui est des mairies écologistes, j'imagine que vous faites référence à Strasbourg, qui, du fait de l'application du Concordat, constitue un cas un peu particulier. La ville avait effectivement fait l'objet d'une affaire dont le traitement m'avait paru totalement injuste.

En 2021, le conseil municipal de Strasbourg a voté une subvention de 2,5 millions d'euros en faveur de la construction de la mosquée Eyyûb Sultan dans le quartier de la Meinau. En vertu du Concordat en vigueur en Alsace, les cultes peuvent en effet obtenir des subventions publiques, notamment pour la construction d'un édifice religieux, à hauteur d'environ 10 % du coût total du chantier. Dans la nuit suivant le vote, Gérard Darmanin, alors ministre de l'intérieur, a dénoncé la décision par le tweet suivant : « La mairie verte de Strasbourg finance une mosquée soutenue par une fédération qui a refusé de signer la charte des principes de l'islam en France et qui défend un islam politique. Vivement que tout le monde ouvre les yeux et que la loi séparatisme soit bientôt votée et promulguée. » Vous ne m'empêcherez pas de penser que ce tweet avait une visée très politique, puisqu'il utilisait cet argument pour promouvoir son projet de loi.

Ce qui me choque énormément dans cette affaire, c'est que le ministre de l'intérieur ne s'est manifesté que le lendemain du vote pour interpellier, dénoncer et stigmatiser publiquement la maire de Strasbourg, alors que son devoir, s'il disposait d'éléments de nature à influencer sur des décisions ou à justifier le retrait de subventions accordées par le conseil municipal, aurait été d'en informer les services ou la maire. Or celle-ci m'a assurée que ni le ministère ni la préfecture ne lui avaient jamais fait remonter une quelconque alerte sur l'association concernée. C'est ce qui

m'amène à dire qu'on a parfois la sensation que certains ministres cherchent à piéger les élus locaux, à régler des comptes, à faire de la politique politicienne avec ces sujets, ce qui, pour un ministre de l'intérieur, me paraît particulièrement grave.

Finalement, pour information et comme l'avait annoncé la maire de Strasbourg à l'époque, « les porteurs du projet ont constaté le besoin de consolider leur plan de financement et ont donc retiré le 15 avril leur demande de subvention ». Voilà ce qu'il en est.

J'ai effectivement échangé avec le maire de Colombes à la suite de la récente parution d'articles dans la presse, comme je le fais systématiquement dans ce type de cas. D'après les notes que j'ai prises à cette occasion, il n'avait pas grand-chose à déclarer publiquement, et moi non plus, puisque l'affaire est en cours et que la commission d'enquête ne saurait se substituer à la justice. Il m'a néanmoins dit très clairement : « Soit ils trouveront quelque chose et on prendra nos dispositions – on se portera même partie civile –, soit ils ne trouvent rien et au moins les choses seront claires. Nous croyons à la justice dès l'instant où elle est rigoureuse. » Je m'associe pleinement à ces propos.

M. le président Xavier Breton. Vous évoquez un problème dans les relations entre les préfets et les maires, que plusieurs personnes auditionnées ont déjà soulevé. La commission formulera sûrement des propositions dans ce domaine pour améliorer la communication.

M. Matthieu Bloch, rapporteur. Dans une enquête sur l'entrisme islamiste au sein du parti Les Écologistes, publiée en août 2025, deux journalistes du magazine *Le Point* affirment que « soucieux de gagner des voix dans les classes populaires, le parti des écologistes s'est engagé dans une dérive communautariste ». L'article faisait état des dissensions que ce sujet provoquait au sein de votre parti. Vous avez transmis au magazine un droit de réponse à cet article : pouvez-vous nous faire part de vos appréciations ?

Mme Marine Tondelier. L'article relève plus du torchon que du travail de journaliste. Inadmissible, il a meurtri de nombreux adhérents de notre parti. Nos instances internes en ont longuement débattu, non pour déplorer notre action mais pour exprimer l'indignation des militants sur la façon dont le magazine parlait de certains d'entre nous, que nous connaissons depuis longtemps car ils ont adhéré à notre mouvement en 2002, sept ans avant que je ne prenne moi-même la carte de ce parti. Ces figures politiques très énergiques sont au-delà de tout soupçon : parmi elles figurent la maire de Strasbourg ou la présidente du groupe Les Écologistes au conseil de Paris. Meurtris et choqués, nous avons rédigé un très long droit de réponse, que *Le Point* a refusé de publier alors que certains passages de l'article relevaient du pénal : Ali Rahni, militant à Roubaix depuis 2002, a d'ailleurs porté plainte. Ce type de journalisme est inacceptable : je soutiens les droits des journalistes, mais eux doivent respecter leur déontologie professionnelle.

Dans notre droit de réponse, nous évoquions le passage de l'article selon lequel la présidente du groupe écologiste au conseil de Paris se serait opposée à la volonté d'Anne Hidalgo de donner le nom de Samuel Paty à un lieu de la capitale. Les journalistes écrivent que Fatoumata Koné aurait invoqué des raisons techniques. En effet, tous les écologistes soutenaient cette idée. La proposition a été soumise au vote du conseil de Paris en novembre 2020, pendant la crise du covid : les réunions reprenaient à distance et les scrutins se faisaient par voie électronique. Lors de celui-ci, le système de vote a connu un dysfonctionnement majeur. Tous les groupes du conseil ont été affectés : certains conseillers qui voulaient soutenir la proposition ont été comptabilisés comme opposants. Tous les écologistes avaient voté en faveur de la résolution, mais le relevé des votes était différent : un rectificatif a été ensuite effectué. Vous

voyez à quel point il est malhonnête d'accuser notre présidente de groupe – qui s'appelle Fatoumata Koné, peut-être le traitement qu'elle a subi aurait-il été différent si elle avait un autre patronyme, comme le lui a d'ailleurs dit Rachida Dati – de s'être opposée à la proposition de la maire de Paris. L'article du magazine est profondément mensonger : si les journalistes avaient pris la peine de nous poser la question, nous aurions pu leur expliquer le problème et cela leur aurait évité d'écrire des âneries.

L'article ne repose sur aucune preuve, il n'avance aucun fait établi ni rien qui tienne devant une commission d'enquête et encore moins devant un tribunal. La dérive communautariste que les journalistes nous prêtent est une pure fabrication ; l'entrisme islamique est de la même eau. Soyons sérieux, si le moindre élément tangible existait, cette commission en aurait eu connaissance : ce n'est pas le cas car il n'y a rien. D'ailleurs, pour adhérer à notre parti, il faut signer la charte des Verts mondiaux, laquelle proclame, entre autres, la reconnaissance et le respect des minorités sexuelles, l'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes les sphères de la vie sociale, économique, politique et culturelle : je doute que les islamistes se reconnaissent dans de tels principes.

M. Matthieu Bloch, rapporteur. Le département du Nord a fait l'objet de nombreuses alertes sur la proximité de personnalités avec des mouvements islamistes. À Roubaix, M. Ali Rahni, présenté comme proche de Tariq Ramadan et de l'imam Hassan Iquioussen, a été investi par Europe Écologie Les Verts pour les élections cantonales de 2021, après, semble-t-il, avoir été jugé trop ambigu sur la laïcité par le groupe local de La France insoumise. Aviez-vous eu connaissance de ce cas, même si vous n'étiez pas encore dirigeante du parti ? Qu'en pensez-vous ?

Le parti Les Écologistes a-t-il constaté des cas d'entrisme en son sein ? A-t-il déployé des mécanismes pour les prévenir ?

Mme Marine Tondelier. Tout cela est assez stupéfiant. Je connais Ali Rahni depuis 2009, il me semble qu'il est l'un des premiers militants que j'ai rencontrés en adhérant chez les Verts. Quelques mois après mon arrivée dans le parti, le maire de gauche de Hénin-Beaumont a été mis en prison, condamné pour dix-huit chefs d'inculpation. L'élection partielle qui s'en est suivie à l'été 2009 pouvait consacrer l'extrême droite – Steeve Briois ou Marine Le Pen. Effrayé par cette perspective, le groupe de militants de Roubaix s'est mobilisé : c'est dans ce cadre que j'ai rencontré Ali, que je croise constamment depuis cette période dans ma vie de militante. Je n'ai jamais eu de problème avec lui. Il a fait l'objet de nombreuses diffamations, notamment dans l'article du *Point* pour lequel il a porté plainte. Je vous rappelle que tous les procès ont été gagnés par le lycée Averroès dans le Nord et par Pastel FM – radio sur laquelle Ali intervient parfois. On ne peut pas procéder par insinuation : soit il y a des faits que la justice condamnera, soit il n'y en a pas et il faut laisser les gens tranquilles.

On parle d'entrisme puis de séparatisme, bientôt on parlera d'« entre-deuxtrisme » pour stigmatiser ceux qui n'entrent dans aucune des deux catégories : j'ai du mal à percevoir la cohérence entre toutes ces accusations. J'imagine que les soupçons d'entrisme de La France insoumise contre Ali Rahni seront portés au crédit de ce mouvement lorsqu'il sera auditionné.

M. le président Xavier Breton. Le gouvernement et les services de renseignement distinguent trois phases : d'abord, les attentats terroristes commis par des djihadistes, puis le séparatisme, qui a donné lieu à la loi du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République, destinée à traiter le problème de ceux qui souhaitent se mettre en dehors de la société et de la République, enfin, actuellement, l'entrisme, qui consiste à infiltrer les structures sociales et économiques pour islamiser la société. Ce schéma ne fait pas consensus dans l'ensemble du champ politique, mais il réunit l'ensemble des services de l'État travaillant dans ce domaine.

Mme Marine Tondelier. Ali Rahni est adhérent depuis 2002, me semble-t-il. Si vous parlez de l'entrisme comme d'un fait nouveau, son idée aurait été des plus préméditées. J'ai parfois eu des désaccords politiques avec lui, comme dans tout mouvement politique sain où la démocratie existe. La politique locale est parfois très complexe : lors des élections départementales de 2021, nous étions en concurrence avec La France insoumise presque dans tout le département du Nord ; cela peut expliquer les accusations que vous avez relevées car tous les coups sont souvent permis, surtout les coups bas.

M. Matthieu Bloch, rapporteur. En octobre 2023, au lendemain d'un rassemblement au cours duquel des manifestants avaient scandé « *Allahu akbar* », vous avez déclaré : « Je rêve d'un monde où je pourrai manifester pour le peuple palestinien, le peuple israélien et pour la paix sans être amalgamée à des gens qui crient “*Allahu akbar*” place de la République [...], ce qui est débile et choquant. » Après que les jeunes écologistes ont publiquement critiqué votre position, vous avez dit la regretter et avez présenté vos excuses. Pourquoi êtes-vous revenue sur vos propos ?

Quel regard portez-vous sur les élus qui s'affichent aux côtés d'individus comme Elias d'Imzalène, de Perspectives musulmanes, condamné pour apologie du terrorisme ou Omar Alsoumi d'Urgence Palestine ? Ces élus ne vous semblent-ils pas cautionner des dérives et contribuer à amalgamer la défense d'une juste cause à celle de l'islamisme ?

Mme Marine Tondelier. Nous remplissons pour l'instant le bingo des questions que j'avais prévues.

Les jeunes écologistes ont eu raison de prendre position publiquement contre moi. Sabrina Sebaihi, ici présente, fut d'ailleurs la première à m'avoir dit, en sortant de l'émission, que j'avais eu tort : elle était très fâchée et nous en avons beaucoup discuté. Je ne me suis pas excusée à la suite de pressions internes, je me suis excusée parce que j'avais tort, parce que j'avais dit une connerie. Je suis devenue secrétaire nationale des écologistes en décembre 2022 ; à cette époque, nous étions quatre salariés à travailler quatre-vingt-dix heures par semaine, car certains permanents sont aux 32 heures et sont absents le lundi ou le vendredi, pour changer les statuts, le nom et le logo du parti. Nous n'avons fait que cela pendant plusieurs mois pour avancer à marche forcée. Une convention de lancement était prévue le 13 octobre 2023 pour entériner les changements après le vote des militants. Quelques jours plus tôt, il y a eu le 7 octobre et la veille, l'attentat terroriste qui a coûté la vie à Dominique Bernard, à Arras, dans le Pas-de-Calais, département dont je suis originaire. La grande fête de l'écologie que nous avions préparée pendant des mois a ainsi pris un tour particulier. Le climat était lourd et pesant. Au lieu du recueillement, que je privilégie, un mouvement collectif d'invectives s'est déclenché dans le pays : j'aime me pencher en profondeur sur les sujets, sur le fondement de mes valeurs, qui sont solidement assises, et je n'apprécie pas d'avoir à commenter les phrases des uns et des autres.

Nous avions prévu de nombreuses interventions devant la presse pour parler du nouveau mouvement : je me suis ainsi retrouvée tous les jours dans les médias, dans de longues émissions comme « C à vous » ou celle de Gilles Bornstein sur France Info. Au lieu d'évoquer l'évolution de mon parti, je n'étais interrogée que sur le conflit israélo-palestinien : nous avons immédiatement qualifié les attaques du 7 Octobre de terroristes et nous avons fait part de notre inquiétude quant à l'incursion terrestre annoncée de l'armée israélienne à Gaza, position que Gilles Bornstein a qualifiée d'antisémite en l'assimilant à celle de La France insoumise alors que c'était celle des Nations unies. J'en voulais beaucoup à certains qui avaient envenimé le débat public, devenu déplorable : on ne parlait plus des victimes des attentats ni des Palestiniens qui craignaient pour leur vie, avec raison comme la suite l'a montré. Cette émission sur

France Info n'était qu'une succession de questions sur des tweets ou des commentaires. J'avais demandé à la reporter car je n'avais pas dormi depuis de nombreux jours et je n'étais pas en état de la faire. Dans les derniers instants, Gilles Bornstein m'a montré une image de manifestation, sans le son, et m'a dit que des gens avaient crié « *Allahu akbar* » lors de ce rassemblement. Il m'a demandé ce que j'en pensais : j'ai parlé pendant cinq minutes et j'ai dit que je rêvais d'un monde dans lequel on puisse manifester pour des causes justes sans être toujours ramené à des polémiques.

C'est la raison pour laquelle je me suis rendue à la manifestation contre l'antisémitisme, organisée par Yaël Braun-Pivet et Gérard Larcher. Je me suis disputée avec plusieurs militants de gauche sur cette question ; il est vrai que la formulation de certains mots d'ordre ne me plaisait pas et que Marine Le Pen était présente. En tant que secrétaire nationale, j'avais défendu l'idée selon laquelle l'antisémitisme était un sujet trop grave pour tergiverser, ergoter et trouver des prétextes pour ne pas y aller. J'avais dit qu'il serait bien que de grandes marches puissent également se dérouler en faveur du droit international, du droit humanitaire à Gaza et des droits élémentaires des Palestiniens, comme à Amsterdam, New York ou Londres : il n'y en a eu aucune en France. Nous avons participé à la marche contre l'antisémitisme avec nos propres mots d'ordre, car c'est là qu'était notre place. J'aurais aimé que d'autres partis politiques en fassent autant. J'ai expliqué cette position à la fin de l'émission, mais le journaliste ne cessait de m'interroger sur les cris « *Allahu akbar* » ; acculée, j'ai fini par dire que c'était débile. Je l'ai dit pour qu'il cesse ses questions, mais ce n'était pas la bonne réponse. Tous mes amis, dont Sabrina Sebaihi, m'ont envoyé des messages pour me dire que l'interview était très bien mais que j'avais craqué à la fin en donnant une très mauvaise réponse. Les personnes qui me veulent du bien, surtout à gauche, rendent cette partie de l'entretien virale. Comme tous les responsables politiques, cela m'arrive de faire des erreurs, mais je suis l'une des seules à les reconnaître et à m'excuser car je déteste provoquer de la haine, de l'humiliation, du chagrin ou de la honte. Je n'étais pas fière de ma réponse dont je suis toujours mortifiée.

Je ne suis pas de confession musulmane et je connais mal ce culte. « *Allahu akbar* » n'a pas été crié tout au long de la manifestation, mais certains ont ponctué une minute de silence de ce cri comme cela se fait traditionnellement. Je comprends que cela ait pu choquer certaines personnes, mais les manifestants concernés n'ont rien fait de mal.

M. Matthieu Bloch, rapporteur. Vous avez invité le rappeur Médine aux journées d'été de votre parti en septembre 2023. Celui-ci s'était illustré, dans son œuvre, par l'utilisation d'une sémantique islamiste et par des attitudes polémiques. Dans sa chanson *Don't laik*, il dit « Crucifions les laïcards comme à Golgotha » ou « Je mets des fatwas sur la tête des cons ». On l'a également vu sur plusieurs photos postées sur des comptes militants : sur l'une d'entre elles, il porte un t-shirt sur lequel est écrit « Djihad ». Enfin, il s'est laissé aller dans un tweet à un jeu de mots au sous-entendu antisémite contre la juriste Rachel Kahn : il avait écrit « ResKAHNpée ». Vous avez confirmé son invitation quinze jours après cette publication. Les journées d'été constituent un événement politique et non culturel : quel message politique envoyez-vous à vos militants et sympathisants en mettant en avant un tel artiste ?

Mme Marine Tondelier. Je ne suis ni l'avocate ni la porte-parole de Médine, dont je n'avais jamais écouté la musique avant de l'inviter aux journées d'été. Je l'ai écouté depuis et je vous mets au défi de faire l'exégèse mot à mot des textes de la grande majorité des rappeurs : nous ne sommes pas là pour avoir une discussion culturelle mais vous savez très bien pourquoi je dis cela.

Nous cherchions des artistes de la région du Havre, où se tenaient les journées d'été cette année-là. La personne responsable de l'organisation de l'événement a proposé deux personnalités locales à la nouvelle équipe qui venait de s'installer à la tête du parti : elle les a présentées comme les emblèmes de la ville aux yeux des habitants tout en soulignant que nous n'étions pas d'accord avec leurs positions. La première était Édouard Philippe : nous souhaitions l'inviter pour débattre avec lui et parler de terminal méthanier et de nucléaire. La seconde était le rappeur Médine, très aimé au Havre. Quelques jours après ces journées d'été, Emmanuel Macron a organisé les journées de Saint-Denis où il avait invité tous les chefs de parti : après des semaines et des semaines de polémique – alors que l'on entend tous les jours dans le débat politique des propos très choquants qui sont oubliés en deux heures et pour lesquels personne ne présente jamais d'excuse –, Édouard Philippe m'interroge alors pour savoir si j'ai trouvé Médine très sympathique et me dit qu'il l'a reçu plusieurs fois à la mairie et que celui-ci l'aide dans de nombreux projets. Quand je lui ai demandé pourquoi il n'était pas intervenu dans le débat et il m'a répondu qu'il n'avait pas à se mêler de nos affaires. Voilà l'hypocrisie qui règne autour de ces sujets.

Dans son tweet, Médine a réagi – avec les codes des réseaux sociaux dont il faudrait parfois s'éloigner – à un propos de Rachel Kahn en écrivant « ResKAHNpée », ce qui est inadmissible. Je l'ai appelé pour l'interroger : il m'a dit que la « famille » faisait souvent des jeux de mots avec « Kahn » – « Kahnapé », « Mexikahn food », etc. – et que ce mot avait plusieurs sens. Je lui ai répondu qu'il y en avait un qui emportait tous les autres et qui était inacceptable dans un contexte où il était invité à un événement politique. Il s'est excusé, ce qui est rare pour un rappeur et lui a valu de nombreux reproches. En 2015, il a été accusé d'avoir tenu des propos homophobes : il m'a expliqué avoir grandi avec des codes qui ne l'avaient pas déconstruit, qu'il avait dû le faire tout seul et qu'il devait emprunter le même chemin pour l'antisémitisme. J'en ai discuté à l'époque avec la première ministre, le Conseil représentatif des institutions juives de France (Crif) et la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (Licra). J'ai dit à des grands responsables associatifs du pays, très engagés dans la lutte contre l'antisémitisme, que celui-ci était partout et qu'il était difficile à combattre.

Tous les candidats des écologistes aux municipales ont suivi une formation de lutte contre l'antisémitisme : il faut former tout le monde, tout le temps car le racisme, quelles que soient ses formes, est très diffus dans la société. Nous rédigeons des tribunes et des tracts, nous organisons des colloques, mais ces actions ne touchent pas toute la société. Comme Médine semblait vouloir s'amender, j'ai voulu parler de ce sujet avec lui en public, lors de ces journées, afin de susciter l'intérêt de personnes qui ne nous suivent pas. L'organisation de cette discussion a provoqué un débat dans mon mouvement, mais j'ai assumé cette décision, ce qui n'a pas été simple.

M. Matthieu Bloch, rapporteur. Il y a quelques jours, la candidate de votre parti à la mairie de Saint-Ouen, Sabrina Decanton, a dû renoncer à se présenter après qu'on lui a expliqué que son homosexualité serait mal acceptée dans certains quartiers populaires de la ville. Ces pressions relèvent-elles de l'influence de normes sociales conservatrices liées à des courants islamistes présents dans ces territoires ? Comment expliquez-vous que votre parti, qui affiche son engagement en faveur des minorités, notamment sexuelles, n'ait pas été en mesure de protéger sa candidate face à ces pressions qui heurtent totalement les valeurs de la République que nous entendons tous défendre ?

Mme Marine Tondelier. Ma réaction publique a été immédiate et sans appel : elle m'a causé d'ailleurs quelques réactions houleuses, mais je ne regrette rien. Une procédure interne est en cours : comme toujours, nous respectons le principe du contradictoire, mais je

n'ai pas de raison de douter de la version de Sabrina Decanton. Elle l'a exposée dans une vidéo de huit minutes dans laquelle elle explique que, lors d'une réunion sur Zoom avec cinq ou six personnes de sa campagne, elle a tenté de se déconnecter pour rejoindre une autre réunion mais qu'elle s'est trompée et s'est reconnectée à la même réunion : elle a entendu alors les membres de son équipe parler d'elle en pensant qu'elle n'entendait pas. Dans sa vidéo, elle annonce qu'elle renonce à se présenter aux municipales.

J'ai tenté de la reconforter au téléphone et lui ai indiqué que si elle nous avait alertés avant d'envoyer la vidéo, nous aurions pu tenter de régler le problème, même si la confiance était rompue avec les membres de l'équipe. Elle m'a dit qu'elle avait agi ainsi à dessein par crainte que nous la convainquions de maintenir sa candidature alors qu'elle ne voulait plus travailler avec ces personnes. Le secrétariat exécutif du mouvement – composé de la secrétaire nationale, des secrétaires nationaux adjoints, de la trésorière et de la porte-parole – s'est réuni quelques jours plus tard pour examiner le document que nous avons demandé à Sabrina Decanton de rédiger pour consigner les faits. Le secrétariat exécutif a immédiatement déclenché une procédure disciplinaire interne. Cette décision a été rendue publique quatre à cinq jours plus tard : les reproches d'absence de protection de Sabrina Decanton sont donc infondés, car nous avions déjà lancé la procédure. Elle a publiquement fait état de l'affaire car le maire de Saint-Ouen, Karim Bouamrane, était en train de la déposséder de son récit pour accuser La France insoumise. Une fois l'affaire connue de tous, j'ai immédiatement posté un tweet.

La fachosphère s'est emparée des propos de Sabrina Decanton, au grand désarroi de celle-ci. Elle a d'ailleurs publié un communiqué indiquant son refus de voir stigmatisés les quartiers où elle avait grandi, dans une famille plurielle. Dans une conversation que nous avons eue toutes les deux, elle m'a raconté que c'était la partie fortunée de sa famille qui avait le moins bien compris son homosexualité : pour reprendre ses mots, qu'elle m'a autorisé à rapporter, il n'y a pas plus d'homophobie à Saint-Ouen qu'à Versailles.

M. le président Xavier Breton. Réfléchissez-vous aux moyens d'éviter que cette expérience ne se reproduise au sein de votre formation ?

Mme Marine Tondelier. Il y a évidemment des enseignements à tirer de cette affaire, mais cela vaut pour tous les partis. En effet, des femmes jeunes, parfois racisées, appartenant parfois à des minorités sexuelles, sont confrontées très fréquemment à ce type d'épreuve. Le plus souvent, elles partent en silence, sur la pointe des pieds. Sabrina Decanton a eu le courage de dénoncer publiquement cette délégitimation, donc l'éclairage médiatique se porte sur elle, mais elle n'est malheureusement ni la première ni la dernière à être ainsi contestée.

Nous devons tous agir pour que de telles situations ne se reproduisent plus ou le moins possible. Dans notre parti, nous avons créé l'académie verte, qui assure des formations, comme celle sur la lutte contre l'antisémitisme. Certains cycles de formation sont ouverts à tous les adhérents. Les nouveaux venus reçoivent également des documents expliquant nos valeurs. Un parcours de formation, arrêté il y a quelques semaines, est en cours de déploiement pour les cadres du mouvement, car l'animation d'un groupe local, par exemple, emporte plus de responsabilité que la simple détention d'une carte d'adhérent. Enfin, des formations plus spécifiques sont dispensées aux élus et aux nouveaux membres des instances internes. La première formation du nouveau cycle portait sur les violences sexistes et sexuelles (VSS). Dans les régions, nous avons formé des adhérents à former leurs camarades. Il s'agit d'un travail de longue haleine. Je ne suis pas satisfaite de la situation actuelle car je suis très exigeante, mais je ne pense pas que nous faisons moins ou plus mal que les autres.

M. Matthieu Bloch, rapporteur. Notre assemblée a récemment été marquée par une polémique liée à la présence de fillettes voilées dans les tribunes de l'hémicycle. Interrogée à ce sujet, notamment par la presse, vous avez qualifié les critiques d'« islamophobes » et vous avez évoqué le port du voile non pas par les fillettes mais par les mères accompagnatrices de sorties scolaires.

Vous défendez le port du voile comme un choix individuel, y compris pour des mineures. Dans le même temps, votre parti soutient les femmes qui, ailleurs dans le monde, se battent contre le voile lorsqu'il leur est imposé par des régimes islamistes. Pouvez-vous expliquer clairement comment vous conciliez ces deux positions ? Comment, en France, distinguez-vous, d'une part, la liberté de choisir de porter le voile, d'autre part, l'influence de normes religieuses ou communautaires contraignantes quand il s'agit d'une fillette ? Quelles garanties votre parti met en avant pour éviter que la défense du choix individuel ne contribue en réalité à renforcer des pressions ou des mécanismes d'emprise contraires à l'émancipation des femmes que vous dites défendre ?

Mme Marine Tondelier. Je ne vois pas de contradiction dans notre position. Il faut que les femmes puissent faire ce qu'elles veulent : nulle part dans le monde le voile ne doit leur être imposé mais quand elles choisissent de le porter, de manière consciente et parce que c'est leur pratique religieuse, elles doivent pouvoir le faire sans être stigmatisée et discriminée. Rappelons qu'une femme qui porte le voile à 80 % de chances en moins de voir sa candidature retenue pour une alternance, par exemple. C'est un sujet dont on doit s'occuper car c'est un droit dans notre pays. La laïcité impose à l'État d'être neutre mais les Français ont le droit de porter dans l'espace public des signes religieux visibles.

J'aimerais revenir sur l'enquête Ifop récemment publiée car il me paraît important de remettre en perspective les chiffres qui en sont issus. Elle repose sur des données solides compte tenu de l'importance des échantillons : il s'est agi de demander à 14 000 personnes quelle était leur religion afin de retenir un échantillon de 1 000 personnes s'étant déclarées musulmanes. Les chiffres montrent que parmi les personnes interrogées, seules 149 portent le voile. L'Ifop souligne lui-même qu'une base de 150 effectifs paraît un « seuil minimal mais acceptable pour analyser ces données ». Pour parvenir à ce total – je m'appuie sur un article de Mediapart consacré à cette enquête –, l'institut a choisi d'inclure les 33 femmes ayant dit ne porter que rarement le voile et les 24 indiquant l'enlever au travail ou sur leur lieu d'étude, sinon le nombre de « Françaises musulmanes qui se voilent » serait tombé à 91. Le rapport précise d'ailleurs qu'« en raison de la faiblesse des effectifs, les résultats détaillés de cette question doivent être interprétés avec prudence ». Tout cela n'a pas empêché *Le Figaro* d'en tirer un article à part, accompagnant une interview de François Kraus, de l'Ifop, et Europe 1 d'affirmer qu'« une jeune musulmane sur deux aujourd'hui est voilée ». Or sur ces 149 femmes déclarant porter le voile, seulement 2 % disent le faire « sous pression des proches » tandis que 42 % invoquent comme raison « se sentir en sécurité » – je reprends les catégories du sondage – et 15 % « ne pas être perçue comme une femme impudique ou indécente ».

La conclusion qu'en tire l'Ifop me laisse pantoise : « proportion totale de femmes musulmanes voilées pour faire face aux risques ou pressions pesant sur les femmes : 59 % », résume-t-il. Vincent Tiberj commente : « Sur le voile, ces additions donnent quand même des trucs très bizarres. On mélange pression des proches et sécurité. ». Contacté par Mediapart, l'Ifop a estimé qu'« il n'y avait pas de meilleurs termes pour désigner globalement ces femmes qui portent le voile pour des raisons de sécurité, pour ne pas apparaître impudiques au regard des autres, pour éviter le regard des hommes ou sous pression ». Peut-on réellement mettre dans la catégorie « pour faire face aux risques ou pressions » une femme qui ne souhaiterait pas

porter le voile mais qui est contrainte de le faire par ses proches et une femme qui souhaite le porter par volonté de ne pas attirer le regard des hommes ?

Je vous accorde que 2 % de femmes qui portent le foulard sous la pression de leurs proches, c'est déjà trop, mais évitons les amalgames. Le voile est un sujet sérieux et il ne faut pas le traiter n'importe comment.

Les jeunes femmes qui portent le voile ont été instrumentalisées par l'extrême droite dans une énième polémique islamophobe, raciste et sexiste. Je regrette profondément la réponse de la présidente de l'Assemblée nationale qui s'est engouffrée dans une polémique montée de toutes pièces. Je le lui ai dit et le groupe écologiste lui a envoyé un courrier. C'est Marc Fesneau, qui n'est pas écologiste, qui n'est même pas de gauche, qui a invité ce groupe d'élèves. Plusieurs dizaines de personnes visitent l'Assemblée nationale chaque jour et certaines portent des signes religieux, dont le voile. Le règlement de l'Assemblée nationale ne fait nulle part mention de l'interdiction du port de ces signes lors des visites. Il indique simplement qu'il ne faut pas porter de couvre-chef, ce qui à l'époque de sa création faisait référence aux chapeaux haut-de-forme. La loi de 2004 a interdit le port du voile dans les écoles publiques mais les élèves d'établissements privés confessionnels ont le droit de se présenter avec des signes religieux. En l'occurrence, il s'agissait d'une école privée musulmane.

Je tiens d'abord et avant tout à assurer de mon soutien ces jeunes filles et leurs familles qui se sont retrouvées exposées à des polémiques médiatiques et politiques alors que nous devrions seulement nous réjouir de voir que nos institutions plaisent et intéressent. Vous parliez de séparatisme : voici des jeunes qui veulent voir comment fonctionnent nos institutions.

Il ne faut pas être dupes : l'extrême droite ne porte dans son cœur ni le féminisme, ni les libertés individuelles. Leur problème n'est pas que des jeunes filles portent le voile, leur problème, c'est la présence de personnes racisées, à plus forte raison musulmanes, dans des institutions qu'ils voudraient excluantes et exclusives. Des parlementaires du groupe Écologiste et social ont déjà fait remonter l'information selon laquelle certaines personnes racisées et/ ou musulmanes avaient annulé leur visite à l'Assemblée nationale de peur de se voir exclues ou stigmatisées, ce qui est grave. Cela dépasse ce que nous pouvons accepter pour notre démocratie et notre vivre ensemble. Voilà les conclusions que je tire de cette histoire.

Mme Caroline Yadan (EPR). Je vous remercie pour vos éclaircissements. Vous avez affirmé que les écologistes considéraient avec sérieux, honnêteté et méthode les sujets dont nous traitons. Pour ma part, je m'attacherai aux faits, rien qu'aux faits : ils posent question et j'aimerais revenir dessus avec vous. Comme vous l'avez souligné, il faut que chacun soit jugé non pas pour ce qu'il est, mais pour ce qu'il fait. Je ne peux qu'approuver car c'est notre conception de l'universalisme auquel, en tant que républicains, nous sommes très attachés.

En 2022, Raymonde Poncet-Monge, sénatrice EELV, défile aux côtés du fiché S Elias d'Imzalène, proche de la mouvance frériste et appelant à l'intifada.

En 2021, à Strasbourg, EELV propose de subventionner à hauteur de 2,5 millions une mosquée gérée par Millî Görüş, organisation proche des Frères musulmans.

En Île-de-France, EELV refuse en 2017 de signer la charte de la laïcité. Votre prédécesseur soutient le CCIF (Collectif contre l'islamophobie en France) et défend la non-mixité sociale.

En mai 2025, l'adjointe EELV de la mairie du 20^e arrondissement de Paris lance en plein conseil municipal : « le jour où on rassemblera les juifs au même endroit, nous avons peur qu'ils puissent faire l'impensable ». À Strasbourg, il y a quelques mois, la maire EELV Jeanne Barseghian, keffieh sur les épaules, a gelé un jumelage avec une ville israélienne – c'est son droit – devant une carte de la Palestine recouvrant toute la surface d'Israël, appel en filigrane à la destruction de cet État juif qui reprenait la propagande du Hamas et des islamistes.

En 2021, Abdelaziz Hafidi, exclu depuis, est candidat sur la liste EELV-LFI alors qu'il était l'un des proches Tariq Ramadan. À Grenoble, on sait qu'Éric Piolle milite ardemment pour le burkini.

En 2023, EELV a invité à son université d'été le rappeur Médine. Or, on pouvait déjà savoir qu'il était adepte de la quenelle antisémite de Dieudonné, qu'il soutenait Barakacity et le CCIF, dissous depuis par le ministère de l'intérieur pour propagande islamiste, et qu'il était proche de Kémi Seba, condamné pour incitation à la haine raciale.

En 2024, dans une manifestation, vous avez vous-même enlacé Salah Hamouri, qui est lié au FPLP (Front populaire de libération de la Palestine), mouvement reconnu comme terroriste par plusieurs pays de l'Union européenne, le Canada et les États-Unis, et condamné pour tentative d'assassinat du grand rabbin d'Israël.

Au regard de ces faits, dont j'aurais pu poursuivre la liste si j'avais davantage de temps, pouvez-vous me dire en toute honnêteté, en toute sincérité, si vous avez envisagé de créer une commission interne à votre parti pour promouvoir une plus grande vigilance, voire pour mener une réflexion approfondie face à ces dérives, qui meurtrissent nombre de nos compatriotes, attachés comme moi aux valeurs républicaines et à l'universalisme ?

Mme Sabrina Sebaihi (EcoS). Je tiens à remercier notre secrétaire nationale d'avoir accepté de participer à cette commission d'enquête. Au moment de sa création, nous avons dénoncé le manque de pluralité politique de son bureau qui empêche de mener un travail éclairé, équilibré et objectif. Nous avons dressé une liste de demandes d'auditions, notamment de Marine Le Pen et de représentants d'autres partis d'extrême droite, demandes auxquelles nous a été opposé un refus pur et simple.

Avec cette commission d'enquête, nous aurions pu aborder le phénomène de l'entrisme sous toutes ses formes car il représente bel et bien un danger, mais au lieu de cela, et c'est regrettable, elle se focalise sur nos concitoyens musulmans, ces Français de confession musulmane contre lesquels est menée depuis maintenant des mois une véritable cabale. Au-delà des auditions de cette commission, je citerai les rapports du ministère de l'intérieur ou le rapport que vient de publier un groupe de sénateurs Les Républicains. Parmi les dix-sept recommandations qu'ils formulent, il y a l'interdiction du voile avant un certain âge au prétexte d'éviter les carences en vitamine D et la chute de cheveux. Ils concluent à l'existence d'un entrisme au sein du mouvement sportif du fait que les auteurs des attentats commis en France entre 2013 et 2015 appartenaient tous à un club sportif. Cette manière de tirer des généralités de faits isolés revient à s'attaquer à l'ensemble d'une communauté, ce que nous déplorons. Ce sont les extrémistes qu'il faut viser car il y va de la stabilité de notre République.

Il importe aussi de poser la question des ingérences étrangères qui ne se résument pas à la question de l'islam. Je trouve, par ailleurs, dommage de ne pas prendre la mesure du danger que constitue l'extrême droite alors que lui sont imputables plus de la moitié des tentatives d'attentats dans notre pays – je ne minimise pas là les menaces liées à la mouvance extrémiste islamiste.

Ma question ira à rebours des questions précédemment posées, dont certaines n'avaient aucun rapport avec l'entrisme : comment lutter contre l'islamophobie et empêcher que des outils à la disposition des parlementaires soient utilisés pour stigmatiser certains de nos compatriotes ?

M. le président Xavier Breton. La composition du bureau de cette commission a été déterminée il y a un moment déjà mais tous les groupes sont invités à y être représentés. Les propositions d'auditions formulées par chaque groupe ont été reprises en tout ou partie. Aucun groupe ne s'est vu refuser la totalité des auditions suggérées.

Le rapport sénatorial est issu du travail d'un seul groupe alors que notre commission d'enquête rassemble tous les groupes.

Comme vous le soulignez, il existe de multiples types d'entrisme : libre à votre groupe de créer une commission d'enquête pour explorer une autre forme que l'islamisme auquel nous avons choisi de consacrer nos travaux. Quant aux liens entre l'extrême droite et le terrorisme, c'est un autre sujet. Nous sommes bien dans le périmètre de notre commission quand nous nous penchons sur le djihadisme.

Mme Marine Tondelier. Madame Yadan, beaucoup de vos questions n'ont rien à voir avec l'entrisme et j'ai déjà répondu à certains d'entre elles. Votre commission a auditionné Éric Piolle et j' imagine qu'étant le premier concerné, il a pu vous apporter des réponses précises.

S'agissant des participants à nos manifestations, nous ne pouvons pas vérifier l'identité de chacun. C'est le rôle du ministre de l'intérieur qui, comme chacun le sait, n'est pas proche de nous.

Quant aux propos de l'élue municipale parisienne que vous avez cités, si vous sous-entendez qu'ils constituent une forme d'entrisme islamiste, c'est très grave. Sachez qu'elle les regrette profondément et qu'elle a engagé un parcours de formation. Elle a signé avec un rabbin une tribune consacrée à la nécessaire formation des élus. Elle a déclaré que l'hormonothérapie qu'elle suivait provoquait des brouillards mentaux. Elle avait même un certificat médical pour l'exempter d'assister à ce conseil municipal mais elle a été rappelée car il n'y avait pas suffisamment de présents. Lors d'une précédente réunion du conseil, elle avait dû être ramenée chez elle par la voiture du maire après un malaise. Notre mouvement a immédiatement condamné ses propos et elle a fait l'objet d'une procédure disciplinaire au terme de laquelle une suspension de six mois a été prononcée.

Madame Sebaihi, je suis effectivement choquée que la loi, qui doit s'appliquer à tous les Français, soit utilisée pour discriminer une partie de la population. Bruno Retailleau, quand il était ministre de l'intérieur, a déclaré : « vive le sport, à bas le voile », ce qui est extrêmement grave. Rappelons que la laïcité implique que l'État soit neutre par rapport aux religions. Or certains considèrent que cela suppose de s'en prendre toujours à la même religion, l'islam, et en particulier aux femmes qui la pratiquent. Cela devrait poser à tous les démocrates un grand problème. Nous voyons bien que la question du port du voile dans le sport divise, y compris au sein du gouvernement.

Mme Constance Le Grip (EPR). En quoi consiste la formation à la lutte contre l'antisémitisme que votre mouvement dispense aux candidats, aux élus et aux parlementaires ? Quel organisme et quelles personnes s'en chargent ? Prend-elle en compte la définition opérationnelle de l'antisémitisme utilisée par l'Alliance internationale pour la mémoire de

l'holocauste, qu'ont reconnue le Parlement européen, l'Assemblée nationale et le Sénat à travers des résolutions adoptées à une très large majorité et qui fait autorité dans de nombreux travaux menés par des organismes d'État ?

Êtes-vous favorable, comme certains maires EELV, au port du burkini dans les piscines municipales ou à l'aménagement de créneaux réservés aux femmes ?

Mme Prisca Thevenot (EPR). Interrogée au sujet du voilement des fillettes, vous avez évoqué l'islamophobie et la liberté de choix : j'espère que vous m'éclairerez sur ce décalage. Que les choses soient claires, personne ne remet en cause la liberté d'une femme adulte de disposer de son corps et donc de décider de sa tenue mais quand il s'agit de petites filles, on peut se demander s'il ne s'agit pas des premiers outils d'entrisme idéologique : normaliser dans l'espace public une vision rigoriste allant à l'encontre de la protection que nous devons garantir aux plus jeunes d'entre nous. La capacité à se déterminer pleinement n'est pas la même pour un enfant et pour un adulte, j'espère que vous en conviendrez. Ma question sera simple et sans détour : êtes-vous oui ou non pour le voilement des fillettes ?

Mme Marine Tondelier. La formation consacrée à l'antisémitisme est assurée par Alice Timsit, conseillère de Paris, et Jonas Cardoso, de Mulhouse, tous deux membres du collectif Golem, qui se sont battus pour mettre en place le groupe de travail contre l'antisémitisme au sein de notre parti, qui est le seul, à ma connaissance, à avoir créé une telle structure. Ils effectuent un travail remarquable et je les en remercie.

Cette formation comprend plusieurs sessions. Les premières ont été suivies par les membres du groupe Ecologiste et Social à l'Assemblée nationale et les candidats aux municipales. Cette formation, je l'ai moi-même suivie pas plus tard qu'aujourd'hui, car il me paraît important que tous les membres de la direction en prennent connaissance. Nous ont été présentés des tweets ou des visuels pour démontrer leur caractère antisémite. Pour certains, cela paraît évident. D'autres reposent sur des codes que tout le monde ne maîtrise pas, ce qui expose les personnes juives à une double peine : elles pourront, dans certains cas, immédiatement saisir l'antisémitisme de telle représentation ou de tel propos alors qu'autour d'elles les gens ne s'en rendront pas compte. Cela les laisse seules face à leur souffrance, ce qui n'est pas admissible. Prenons l'expression de « dragons célestes » : elle vient de personnages d'un manga qui n'a rien d'antisémite mais qui a été détourné. Citons encore l'inscription « Mais qui ça ? » sur les pancartes brandies dans les manifestations pendant le covid : beaucoup de militants écolos ignoraient qu'il s'agissait d'un slogan antisémite. Cette formation est destinée, cela va de soi, à éviter tout propos antisémite au sein du mouvement mais aussi à donner la possibilité de déceler l'antisémitisme partout où il se manifeste, notamment dans les assemblées délibérantes, afin d'être en mesure de soutenir les personnes qui en sont victimes et qui sont parfois seules à reconnaître les formes qu'il prend.

J'en viens au burkini. Ce qui s'applique aux piscines, ce n'est pas le principe de laïcité, qui impose aux agents publics de ne pas porter au signe religieux, mais des règles d'hygiène. C'est en se référant à ces règles que certains établissements interdisent le port du burkini. Par ailleurs, certaines femmes se couvrent pour des raisons liées à leur santé ou à la pudeur. Vous évoquiez aussi, madame Le Grip, les piscines non mixtes. J'ai eu connaissance de polémiques au sujet d'une salle de sport de l'enseigne Basic-Fit qui prend des dimensions nauséabondes. Cette chaîne a dans beaucoup de villes des salles non mixtes : celles qui les fréquentent ne sont pas forcément des femmes de confession musulmane, ce sont plus généralement des femmes qui en ont marre de se faire emmerder tout le temps par les hommes. Se pose aussi la question de mettre en place des wagons non mixtes dans les transports en commun. J'ai déjà dit que cela

ne me paraît pas résoudre grand-chose : l'agression n'arrive pas simplement dans le wagon, elle peut survenir sur le trajet entre son domicile et la station – j'ai été moi-même agressée alors que je m'apprêtais à prendre un taxi en sortant d'un transport en commun. Toutefois, si de tels wagons existaient, j'irai dedans car, comme plein de femmes, je n'en peux plus d'entendre en permanence des remarques. Ce ne sont pas les femmes qu'il faut stigmatiser, ce sont les hommes qu'il faut éduquer.

S'agissant du port du voile chez les fillettes, de deux choses l'une, soit c'est légal, soit c'est illégal. Si vous voulez l'interdire, faites-le. S'il est légal, je ne vois pourquoi on devrait stigmatiser des élèves qui ont eu le malheur de vouloir venir assister à un débat à l'Assemblée nationale. Pour préparer cette audition, j'ai consulté des spécialistes, dont certains ont été auditionnés par votre commission. Ils ont souligné qu'une telle pratique était très marginale dans le pays comme dans l'islam et qu'elle relevait souvent d'un mimétisme : les petites filles qui accompagnent leurs mamans pour la prière s'habillent comme elles mais elles ne portent pas forcément le voile toute la journée. Je ne suis pas une spécialiste de ce sujet. Vous êtes parlementaires : si vous voulez travailler précisément sur cette question, faites-le. Le groupe Écologiste et Social sera très content de participer à votre réflexion.

Les élèves dont nous parlons viennent d'un établissement confessionnel privé, c'est donc encore une autre histoire. Dans les Hauts-de-France, pendant des années, aucune action n'a été entreprise à l'encontre du lycée confessionnel privé de Riaumont qui fonctionnait très mal alors que le lycée Averroès de Lille a été l'objet de multiples décisions – la justice lui a d'ailleurs donné à chaque fois raison. Il y a clairement deux poids deux mesures selon que les établissements sont catholiques ou musulmans. Jean-René Lecerf, ancien sénateur du parti Les Républicains, et Pierre Mathiot, ancien directeur de Sciences Po Lille, se sont d'ailleurs insurgés contre ces manières de faire.

Sachez que je prends très au sérieux l'entrisme islamiste et le terrorisme et c'est parce que je les prends très au sérieux que je ne veux pas qu'on fasse n'importe quoi. Or, dans le débat politique, je suis souvent confrontée au n'importe quoi. Lors de la réunion entre les chefs de parti, la première ministre et le président de la République à Saint-Denis en septembre 2023, je m'étais étonnée qu'au bout de trois heures de débat sur les sujets internationaux personne n'ait évoqué le conflit israélo-palestinien. Nous venions de parler du djihadisme, nous accordant tous sur le fléau qu'il constituait, et j'avais souligné que le terme de terrorisme ne devait pas être utilisé n'importe comment, notamment comme une arme politique. On peut ne pas être d'accord avec nous et avec certaines de nos manifestations mais comment nous coller sur le dos, comme l'a fait le ministre de l'intérieur – toujours lui – cette cible qu'est le qualificatif d'écoterroristes ? Comme j'ai eu l'occasion de le rappeler devant la commission d'enquête sur Sainte-Soline de votre assemblée, cela a eu des conséquences très violentes.

Un de nos camarades a été gardé à vue à tort trente-six heures sous la qualification d'écoterrorisme, après avoir été plaqué au sol à six heures du matin devant son gamin de cinq ans par des membres des forces de l'ordre qui ont ensuite perquisitionné son domicile. Pourquoi ? Parce qu'un faisceau de présomptions avait été rassemblé contre lui : sa plaque d'immatriculation avait été relevée alors qu'il participait à une manifestation dans la zone à patates de Pertuis, sur laquelle se mobilisaient des militants contre un projet d'extension d'une zone d'activités économiques que la justice a ensuite sanctionné ; il avait l'application Signal sur son téléphone, ce qui relève simplement d'une bonne pratique numérique, surtout de la part d'une personne comme lui qui travaille sur la défense des libertés numériques ; son téléphone n'avait pas borné pendant trois heures le jour où une cimenterie Lafarge avait été ciblée tout simplement parce qu'il s'était éteint alors qu'il participait à une fête de Noël avec sa

famille. Il n'a pas compris ce qui lui arrivait jusqu'à ce qu'on lui présente une photo totalement pixélisée sur laquelle il était difficile de discerner quoi que ce soit, si ce n'est le fait que l'homme avait une casquette rouge mais pas de lunettes alors que, lui, en porte tout le temps. Finalement, on a fini par lui dire qu'il y avait eu une erreur et on lui a présenté des excuses.

Les moyens dédiés à la lutte contre le terrorisme ont été dévoyés et dispersés. Si nous voulons nous concentrer sur les personnes réellement dangereuses pour notre pays, il faut procéder autrement.

Je prends aussi le sujet de l'islamisme très au sérieux et je n'ai pas entendu grand monde me soutenir lorsque le maire de ma commune, lors du dernier conseil municipal, m'a qualifiée de « taliban hystérique » – c'est bien connu, il y a des talibans pourvus d'un utérus – tout simplement parce que j'avais posé une question sur le choix de la mairie de recourir pour une crèche municipale à People and Baby, dont les pratiques font l'objet d'un scandale au niveau national. Ce dévoiement des mots porte préjudice au débat public et au combat contre le djihadisme, le terrorisme et l'islamisme que tous ensemble nous voulons mener.

M. le président Xavier Breton. Nous nous retrouvons sur le sérieux avec lequel il faut examiner la question de l'islamisme. Je crois que nos échanges auront contribué à notre réflexion, même si nos réponses sont différentes. Je vous précise que vous pourrez apporter des compléments par écrit aux questions qui vous ont été posées. Nous vous remercions à nouveau de vous être rapidement mobilisée pour répondre aux questions de notre commission.

Monsieur le rapporteur, mes chers collègues, M. Jean-Luc Mélenchon, que nous avons convoqué selon le même calendrier, nous a fait part de difficultés d'agenda. Nous en prenons acte et lui avons proposé de l'entendre samedi à 14 heures. Nous espérons qu'il jouera pleinement le jeu républicain en répondant aux questions qui lui seront posées par les commissaires.

La séance s'achève à dix-huit heures vingt.

Membres présents ou excusés

Présents. – M. Matthieu Bloch, M. Xavier Breton, M. Jérôme Buisson, M. Nicolas Dragon, Mme Constance Le Grip, Mme Sabrina Sebaihi, Mme Prisca Thevenot et Mme Caroline Yadan.